

pour gage, jusqu'à Noël 36 livres et une paire de souliers. 15 mai 1756, Jeanneton Pinet entre pour femme de chambre à Rochefort, à 75 livres par an, elle a la vaisselle d'argent sous sa charge et en répond. 24 juin 1756, Michel Peloce entre à Rochefort pour maître-valet, à 60 livres par an, il se charge des sacs et des outils. 27 février 1757, Cadet, cheval noir, âgé de 4 ans et demi, payé par Jacques de Pomey 240 livres à Thimonier; mulet payé 222 livres à M. Boujot, par Jacques de Pomey, pour l'équipage de son fils. 24 juin 1759, Marie Beroud entre à Rochefort pour tante, au gage de 30 livres par an; Marie Papot entre à Rochefort pour bergère au gage annuel de 25 livres. 25 juin 1765, Jean Duperrey-Quillon entre à Rochefort pour valet de peine, à 69 livres de gage par an.

4 août 1752. — En actions de grâces des dispenses accordées pour le mariage de Michel Vadoux avec Claudine Viallier, sa parente au 2^e degré de consanguinité, ceux-ci sont tenus de réciter, pendant 2 mois, les jours de dimanches et de fêtes, la couronne de la Bienheureuse Vierge Marie, dévotement, les genoux pliés.

1762. — M. Le Meau, receveur des tailles du Beaujolais, à Villefranche adresse une lettre à Humbert Gueydon, à propos des rolles des impositions d'Amplepuis; on y voit que les nouveaux mariés étaient exempts de certains impôts, l'intention du Roi étant que les mariages méritaient beaucoup de faveur.

2 janvier 1754. — Benoît, fils de défunt Antoine Thimonier et de Françoise Papot-Reynaud, fait contrat de mariage avec Antoinette, fille d'Étienne Mitton et d'Antoinette Pottier, marchands boulangers, demeurant au bourg d'Amplepuis. Ladite Papot-Reynaud se réjouissant du mariage de sondit fils et voulant donner des marques de la